



OFFICE DE L'ELEVAGE

Division Commerce Extérieur
12, rue Henri ROL-TANGUY
TSA 30003
93 555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Paris, le 15 janvier 2008

Dossier suivi par : Virginie BOUVARD / Katia TARASSENKO /
Anne-Marie LEPAINGARD
Tél : 01 73.30.30.80
Virginie.bouvard@office-elevage.fr
katia.tarassenko@office-elevage.fr
anne-marie.lepaingard@office-elevage.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 02 / 2008

THEME : Restitutions

Objet : Modification de la nomenclature des produits pour les restitutions à l'exportation

Le règlement (CE) n°1499/2007 de la Commission du 18 décembre 2007 introduit les modifications de la nomenclature restitution concernant les préparations à base de viande bovine, les produits laitiers et le sucre.

1. Secteur de la viande bovine

Les modifications portent sur les préparations et conserves de viandes de l'espèce bovine (relevant de la position 1602) de type « Corned beef » (1602 50) dont la présentation « en récipients hermétiquement clos » a été ajoutée directement à la définition.

Dans ces conditions, la définition des codes 1602 50 31 9125 et 1602 50 31 9325 a été modifiée.

Les codes 1602 50 39 9125 et 1602 50 39 9325 ont été supprimés et remplacés par les positions 1602 50 95 9125 et 1602 50 95 9325.

ex1602	Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sang:	
ex1602 50	– de l'espèce bovine:	
	– – autres:	
ex1602 50 31	– – – «Corned beef» en récipients hermétiquement clos; ne contenant pas d'autre viande que celle des animaux de l'espèce bovine:	
	– – – – avec un rapport collagène/protéine ne dépassant pas 0,35 et contenant en poids les pourcentages suivants de viande bovine (à l'exclusion des abats et de la graisse):	
	– – – – – 90 % ou plus:	
	– – – – – Produits répondant aux conditions définies par le règlement (CE) n° 1731/2006	1602 50 31 9125
	– – – – – 80 % ou plus, mais moins de 90 %:	

Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions

Siège social : 12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 30003 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX
Tél : 01 73 30 30 00 - Fax : 01 73 30 30 30 - www.office-elevage.fr

	----- Produits répondant aux conditions définies par le règlement (CEE) n° 1731/2006	1602 50 31 9325
ex1602 50 95	--- autres ;en récipients hermétiquement clos:	
	---- ne contenant pas d'autre viande que celle des animaux de l'espèce bovine:	
	----- avec un rapport collagène/protéine ne dépassant pas 0,35 et contenant en poids les pourcentages suivants de viande bovine (à l'exclusion des abats et de la graisse):	
	----- 90 % ou plus:	
	----- Produits répondant aux conditions définies par le règlement (CE) n° 1731/2006	1602 50 95 9125
	----- 80 % ou plus, mais moins de 90 %:	
	----- Produits répondant aux conditions définies par le règlement (CE) n° 1731/2006	1602 50 95 9325

2. Secteur des produits laitiers

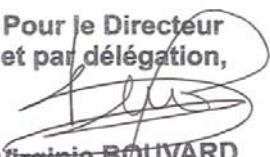
Ces modifications portent sur les laits concentrés sucrés ou non et sur les produits du secteur du sucre selon le tableau ci-dessous :

0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	
	– en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%	
0402 91	-- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	
0402 91 10	--- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 8%	
	---- d'une teneur en matière sèche lactique non grasse égale ou supérieure à 15% en poids et d'une teneur en poids de matières grasses excédant 7,4%	0402 91 10 9370
0402 91 30	--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 8% mais n'excédant pas 10%	
	---- d'une teneur en matière sèche lactique non grasse égale ou supérieure à 15%	0402 91 30 9300
0402 99	-- autres	
0402 99 10	--- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 9,5%	
	---- d'une teneur en saccharose égale ou supérieure à 40% en poids, d'une teneur en matière sèche lactique non grasse égale ou supérieure à 15% en poids et d'une teneur en poids de matières grasses excédant 6,9%	0402 99 10 9350

Pour mémoire :

	Jusqu'au 31/12/2007	A compter du 01/01/2008
LAIT	0402 91 11 9370	0402 91 10 9370
LAIT	0402 91 19 9370	
LAIT	0402 91 31 9300	0402 91 30 9300
LAIT	0402 91 39 9300	
LAIT	0402 99 11 9350	0402 99 10 9350
LAIT	0402 99 19 9350	
SUCRE	1702 90 99 9900	1702 90 95 9100
		1702 90 95 9900

Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Pour le Directeur
et par délégation,

Virginie BOUVARD
Co-responsable de la DCE

**Cette note a pour objet d'informer les opérateurs.
En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.**